

7 nov. 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-ADELPHE**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Discours du budget
- 3 - Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 octobre 2016
- 4 - Approbation des comptes
- 5 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 6 - Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween
- 7 - Établissement du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil municipal
- 8 - Désignation pour agir à titre de maire suppléant
- 9 - Déneigement de la borne-sèche située au rang Price
- 10-Approbation des travaux de voirie réalisés dans la municipalité, avec l'aide de subventions pour l'amélioration du réseau routier local
- 11-Remboursement des friandises pour les enfants et d'un léger goûter servi aux parents, le tout offert bénévolement par les pompiers le soir de l'Halloween
- 12-Désignation des représentantes officielles à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio en 2017
- 13- Dérogation mineure Éric Lefèbvre (Abri à bois)
- 14- Prêt gratuit de la salle municipale à Mme Raymonde Charest pour des cours de danse
- 15- Remerciements à M. le député François-Philippe Champagne pour la subvention accordée à la réalisation de la Petite Séduction
- 16- Règlement amendant le règlement 2015-291 (durée du programme) établissant un programme d'accès à la propriété (constructions de plus de 20 ans)
- 17- Prêt gratuit des locaux de la municipalité pour la 10^e édition du tournoi de hockey bottine
- 18- Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc. dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers
- 19- Approbation du budget révisé de l'O.M.H. de Saint-Adelphe pour l'année 2016
- 20- Don à la FADOQ pour la réalisation d'un tournoi de golf sur neige et fermeture d'un quadrilatère de rues
- 21- Approbation du budget 2017 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à défrayer par la municipalité
- 22- Demande d'une analyse-conseil gratuite au Réseau Biblio CQLM pour le réaménagement de la bibliothèque municipale dans l'édifice caisse populaire
- 23- Demande au Centre des Loisirs de tenir une assemblée générale annuelle *publique* avec présentation des états financiers
- 24- Achat d'un portable pour le bureau du maire
- 25- Demande d'une subvention à Eco Entreprises Québec dans le cadre du Programme *La Table de récupération hors foyer*
- 26- Parution de vœux de Noël dans le cahier spécial des municipalités du Bulletin Mékinac
- 27- VARIA :
- 28- Période de questions
- 29- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

7 nov. 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
M. R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le septième jour de novembre de l'an 2016, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents, présentes mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Line Lapointe, messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Trois (3) contribuables assistent à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 20 h.

Gagnants Participants/es Tirage Activité Les Trous Gourmands :

Liette Genest de St-Roch-de-Mékinac,
Lisette Lamy-Leblanc de Ste-Thècle,

Denise Thiffault de Ste-Thècle,
Caroline Moreau de St-Adelphe.

2016-11-265 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté
par monsieur le maire. **Adopté**

DISCOURS DU BUDGET 2016

Il me fait plaisir de vous entretenir sur les principales composantes du budget d'opérations de la Municipalité de Saint-Adelphe. Je tracerai un bilan des diverses réalisations effectuées au cours de l'année 2016, accompagné de données financières, du rapport du vérificateur et des orientations générales du prochain budget. En tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, les citoyens(ennes) peuvent consulter le livre des procès-verbaux du conseil municipal pour toutes informations supplémentaires.

DONNÉES GÉNÉRALES:

Le répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales affiche une population de 909 citoyens/ennes à St-Adelphe en 2016. La Municipalité de la Paroisse de Saint-Adelphe a été fondée en 1891.

Le nombre d'unités d'évaluations inscrites au sommaire du rôle d'évaluation foncière au 1^{er} septembre 2016 s'élevait à 990. Le nombre total de logements résidentiels s'établissait à 578. On y comptait 21 commerces, incluant des services de transport et des services publics et 5 industries manufacturières. À la date précitée, l'évaluation imposable de notre municipalité (terrains, bâtiments) se chiffrait à 108 055 800, les valeurs non imposables se chiffraient à 5 437 200, pour des valeurs totales qui s'établissent à 113 493 000. L'année 2016 marque un premier exercice financier pour le rôle triennal.

Du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, les permis émis, de tous types, représentaient une valeur approximative déclarée de 1 656 192 \$. Sur ce nombre, il y a eu 6 demandes de permis pour la construction de nouvelles résidences.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Selon les données vérifiées par la Firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, les états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2015, ainsi que de sa situation financière.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

RECETTES

Taxes 1 021 200
Paiement tenant lieu de taxes 10 230
Transferts 174 933
Services rendus 35 535
Autres revenus 73 732

TOTAL RECETTES 1 315 630

DÉPENSES

Administration générale 345 610
Sécurité publique 201 745
Transport 418 861
Hygiène du milieu 331 201
Santé-Bien-être OMH 6 891
Aménagement, urba 53 220
Loisirs culture 79 913
Frais de financement 18 538

TOTAL DÉPENSES 1 455 979

Excédent (déficit) de l'exercice (140 169)

Moins : revenus d'investissement (9 691) (M.R.C.)

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales: (149 860)

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations 239 049

Financement à long terme des activités de fonctionnement

Remboursement de la dette à long terme (40 987) (capital dette)

Affectations

Activités d'investissement (36 980) (Investissements)

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (442)

160 640

Excédent (déficit) de fonctionnement de

l'exercice à des fins fiscales 10 780

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2016

Taux de taxes 2016 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,51 ¢	Taxe Sûreté du Québec :	0,08 ¢
Taxe voirie locale :	0,205 ¢	Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201 :	0,005 ¢
Tarif d'entretien eau	53,71 \$ par unité	Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	179,40 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	78,31 \$ par unité	Tarif dette assainiss. règl. 96-161:	83,49 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	70,92 \$ par unité	Tarif résidentiel (vidange 131,31\$ récup. 53,74\$)	185,05\$/ unité
Tarif vidange chalet	121,90 \$ par unité	Tarif vidange fosse septique résidentiel :	87,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	43,75 \$ par unité		
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.:	0,20 ¢ par gallon supplémentaire		

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

Catégorie 1: 203,66 \$ par unité (Bureau, Place d'affaires; Salon de coiffure; Garderie).

Catégorie 2: 228,48\$/unité (Denturologiste; Résidences personnes âgées; Salon funéraire; Caisse pop. Entrepôt; Casse-croûte).

Catégorie 3: 270,32 \$ par unité (Garage commercial; Industries avec bac de 360 litres; Hôtel bar licencié; Fermes).

Catégorie 4 (container): 312,14 \$ par unité Salle de quilles; Couvoir; Restaurant).

Catégorie 5 (container) 521,24 \$ par unité Épicerie; Industrie avec container.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Voici la rémunération 2016 des membres du conseil de la municipalité qui est demeurée la même depuis l'année 2013:

Maire : salaire mensuel 665,23 \$; allocation mensuelle non imposable 332,61 \$.

Conseillers/ère: salaire mensuel 221,74 \$; allocation mensuelle non imposable: 110,87 \$.

Notons que les rémunérations sont imposables à 66 2/3 %.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ EN 2016.

CONTRACTANT	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
Services Cité propre	29 439 \$	enlèvement transport ordures
M.R.C. de Mékinac	25 548 \$	récupération
Transport Michel Roberge	124 900 \$	déneigement hiver 2015-16
Entreprise Crête	33 620 \$	matériel granulaire
M.R.C. de Mékinac	28 283 \$	enfouissement ordures RGMRM
Lebel Asphalte	21 141 \$	travaux d'asphaltage

LISTE DES ACHATS OU DES CONTRATS DE SERVICES IMPORTANTS EN 2016.

CONTRACTANT	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
Pluritec	4 665 \$	Services inventaire conduites réseau aqueduc, égouts
Clôtures Nord-Sud	5 000 \$	Clôtures pour sécurité au terrain de balle
P.G. Solutions	7 775 \$	Service des logiciels municipaux
Desaulniers Gélinas Lanouette	11 485 \$	Vérification, reddition comptes Min. Transports, taxe essence, TECO
Gestion Jocelyn Trépanier inc.	3 098 \$	Balayage de rues
S.A.A.Q.	3 727 \$	Immatriculations véhicules
Jean Rousseau	11 569 \$	Tonte terrains, arrosage des fleurs
Nicole Lemay	10 955 \$	Entretien annuel des locaux de l'hôtel de ville
Daniel Durocher électricien	7 253 \$	Entretien luminaires, électricité, bornes électriques
Robert Pronovost	2 466 \$	Fauchage, débroussaillage
Centre Jardin Luc Gravel	2 707 \$	Préparation et fourniture des fleurs
Emco	2 012 \$	Pièces d'aqueduc
Groupe Ultima inc	21 934 \$	Assurances générales
Groupe Harnois	2 111 \$	(Chauffage hôtel de ville, caserne)
COOP Univert	23 918 \$	Achat en général
Béton Crête	1 115 \$	Béton
Marcel Guimond & Fils	14 595 \$	Épandage de chlorure de calcium
Cie Lignco Sigma	3 540 \$	Lignage de rue
Machineries Roberge	5 495 \$	Panneau hydraulique et accessoires pour le Ford 250
Sanimont	1 843 \$	nettoyage de regards de rues
Oze Publicité	6 150 \$	Nouveau site Internet municipal
Candock Mauricie	7 957 \$	Achat d'un quai et d'une passerelle
PG Solutions	2 012 \$	Achat du logiciel unité d'évaluation en ligne
Électromega ltée	1 784 \$	Modem programme à distance le panneau numérique
Marcel Guimond & Fils	7 900 \$	Enlèvement, transport matériaux de bois décomposés
Tremblay, Bois Mignault	1 500 \$	Service Première ligne consultation en matière légale

BILAN DES RÉALISATIONS EN 2016 ET IMPLICATIONS FINANCIÈRES :**VOIRIE MUNICIPALE :**

La Cie Marcel Guimond & Fils entreprendra le prochain contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les 5 prochaines années au montant fixe de 143 085,99 \$ par année. Ce montant inclut les taxes.

Des travaux de changement de ponceaux, de creusage de fossés, d'asphaltage et de rechargement en MG20 dans les rangs etc., ont été réalisés au cours de la présente année. C'est en partie avec les subventions attribuées

dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et de l'enveloppe discrétionnaire de Mme Julie Boulet députée de Laviolette que nous avons pu effectuer les travaux susmentionnés.

Une Politique adoptée par notre municipalité en 2012 accordait en 2015, une aide financière de 1 664 \$ aux associations des propriétaires de chemins privés pour les aider dans le remboursement de leurs coûts d'entretien et de déneigement.

DIFFÉRENTS ACHATS ET SERVICES AXÉS SUR LE TERRITOIRE 2016 (Liste de différents contrats de services)

Environex laboratoire	1 686 \$ Matériel, transport, analyses eau, eaux usées
Sûreté du Québec	84 714 \$ quote-part 2016 pour les services de la S.Q.
CAPSA	750 \$ corridor boisé 2 ^e Ruisseau Noir
M.R.C (Mandataire de la R.G.M.R.M)	25 584 \$ collecte, transport de la récupération
M.R.C (Mandataire de la R.G.M.R.M)	87 557 \$ collecte, transport, enfouissement mat. résiduelles
M.R.C. (Mandataire de la R.G.M.R.M)	26 116 \$ traitement, transport boues fosses septiques.

(À noter que les coûts ayant trait aux boues de fosses septiques sont remboursés par les utilisateurs.)

SERVICES AXÉS SUR LA PERSONNE (protection incendie, 1ers répondants, bâtisses, etc.)

La municipalité est heureuse de contribuer à la formation de ses employés (premiers répondants, employés municipaux) qui suivent des cours leur permettant d'améliorer leurs compétences dans l'exercice de leurs fonctions. Un montant de 5 400 \$ a été budgété en 2016.

La quote-part 2016 à verser à la Régie des incendies Centre Mékinac est de 64 950 \$. Trois administrateurs de Saint-Adelphe siègent sur cette régie : soit MM. les conseillers Léon Gagnon et Mario Montambault, ainsi que moi-même Paul Labranche. Pour notre municipalité, M. Steve Delisle agit à titre de capitaine et M. Guy Douville, lieutenant de caserne.

La deuxième rampe de mise à l'eau sur la Batiscan et l'achat du terrain appartenant à la Fabrique étaient largement subventionnés à l'aide de deux programmes: le Pacte rural volet local et le fonds de soutien du territoire en difficulté de la M.R.C. de Mékinac pour un montant total de 9 691 \$ payé en 2015.

Fin novembre 2015, notre municipalité félicitait l'entreprise Del multi-Constructions pour le prix Coup de Cœur des municipalités, qui lui était décerné dans le cadre du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce Mékinac. Lors de ce Gala reconnaissance, la Chambre de Commerce remettait également un prix à Raphaëlle Côté-Germain dans la catégorie Nouvelle entreprise – Cellule de mentorat de Mékinac, pour l'école Escouade «Indépendanse».

En 2016, un prix était à nouveau remis à Mme Raphaëlle Côté-Germain par Culture Mékinac dans le cadre du concours *(Coup de cœur culturel - catégorie Relève, pour son école de danse Indépendanse, lors du Forum « La Culture, il suffit de la cueillir! »*) Nous félicitons ces deux lauréats.

La Municipalité fait partie de la Corporation de transport adapté Mékinac, la cotisation est de 2 552\$ en 2016.

Une entente de location pour l'utilisation d'une mini-tour de communication sur le réservoir d'eau potable, conclue avec Barrett XPloré inc. rapporte à la municipalité un montant de 495 \$ par mois.

La Municipalité se joignait à la Maison des familles de Mékinac pour féliciter Marie-Josée Gemme et Sébastien Douville de Saint-Adelphe, ainsi que leur fille Sarah pour la représentation faite sur le calendrier 2016, afin de faire connaître les familles de chez nous. Considérant l'importance accordée aux familles, la municipalité adoptait en décembre 2010, sa politique familiale au niveau local.

En juin dernier, la municipalité soulignait la très généreuse contribution et la collaboration fidèle et dévouée de Monsieur Yves Couffin pour le rôle de webmestre qu'il avait assumé pendant 6 ans, ainsi que la gestion du panneau publicitaire numérique durant 4 ans et ce, pour le compte de ladite municipalité. M. Couffin devait quitter ses fonctions en raison d'un déménagement à l'extérieur.

Compte tenu que le site nécessitait une restructuration complète, la municipalité confiait à Oze Publicité le mandat de créer un nouveau site, sous l'habile direction de M. Philippe Dufresne, désigné webmestre municipal.

De plus, M. Dufresne acceptait la gestion du panneau numérique. Nous le remercions sincèrement pour son immense dévouement. Mme Lise Lévesque est présentement en formation pour assister M. Dufresne dans la gestion du panneau et du site Web. Nous la remercions également pour sa précieuse collaboration.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA CAISSE POPULAIRE.

La Municipalité entend procéder à l'achat de l'immeuble de la caisse populaire, à de très bonnes conditions. Elle a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales pour cette acquisition.

Le prix de vente est de 115 000 \$, mais une entente avec la Caisse de Ste-Thècle-St-Adelphe prévoit un loyer payé 5 ans d'avance (représentant 25,000 \$ pour le nouvel espace, d'une surface approximative de 615 pi ca), ce qui porte le solde du prix de vente à 90,000 \$ avec amortissement 10 ans, dont le capital sera remboursable annuellement (9,000 \$ par an à 0% d'intérêt). En outre, à la demande de la municipalité, la toiture en bardeaux a été refaite aux frais de la caisse, et les travaux de construction et d'aménagement de la partie de locaux occupés par Desjardins seront entièrement défrayés par la Caisse.

Avec cette vente, la Caisse réservera en faveur de la Municipalité un montant de 40 000 \$, à même le Fonds d'Aide au Développement du Milieu (FADM), pour des projets spécifiques à St-Adelphe. Suite à cette acquisition, la Municipalité procédera au transfert de la bibliothèque municipale dans l'édifice de la caisse.

SERVICES DES LOISIRS, CULTURE, IMPLICATIONS SOCIALES ET AUTRES

Fière de contribuer à l'avancement de la culture, d'encourager la participation de tous à de saines habitudes de vie et d'être solidaire des institutions, la municipalité contribue financièrement à l'O.M.H. 9 371 \$ (quote-part 10%); au Centre des loisirs et au C.I.L. 12 000 \$; à la Bibliothèque 11 517 \$; (affiliation au CRSBP, fonctionnement local), à la M.R.C. Mékinac et au C.L.D. de Mékinac 57 861 \$ (quote-part et tous les services offerts).

La Municipalité a procédé en 2016 à des travaux d'amélioration des équipements au terrain de balle (réfection de la salle de toilette, finition intérieure à l'étage du mini-restaurant, réfection des bancs des joueurs et d'une section de clôture pour un montant total de 10 500 \$.

La municipalité appuie également financièrement les organismes et les associations locales et régionales pour leur permettre de mener à bien les projets sociaux qu'ils soutiennent dans notre communauté: un montant total de 1847 \$ leur a été accordé à ce jour. De plus, un montant de 5 000 \$ a été octroyé au St-Adelforce sous forme de commandite et de publicité.

Dans le cadre des Fêtes patrimoniales de l'Acadie tenues à Saint-Jean-sur-le-Richelieu les 6 et 7 août derniers, la municipalité inscrivait le calvaire du rang St-Joseph au concours des plus belles croix de chemin et calvaires du Québec; elle obtenait fièrement une 2^e place.

L'émission *La Petite séduction* à Saint-Adelphe, tenue en mai dernier, aura été un joyeux rassemblement des forces vives du milieu, où les Adelpiennes et les Adelpiens accueilleraient fièrement leur invité d'honneur M. Pierre Curzi, accompagné de l'animateur M. Dany Turcotte. Cette expérience télévisuelle inoubliable aura fait connaître Saint-Adelphe, ses attraits touristiques, sa rivière, son histoire et sa vie communautaire à la grandeur du Canada. Merci et félicitations au Comité organisateur, aux bénévoles, aux partenaires, aux commanditaires et à vous tous, gens de Saint-Adelphe, dont l'extraordinaire contribution a permis d'assurer le grand succès de ce projet.

La municipalité, de concert avec l'Association forestière de la Vallée-du-Saint-Maurice, continue à distribuer annuellement à sa population 1 000 petits arbres à être plantés sur notre territoire.

Le 8 octobre dernier, la municipalité participait avec les municipalités de la région à la première édition des Trous Gourmands qui se tenait au Club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables. C'était l'occasion pour tous les exposants (municipalités, entrepreneurs, commerçants, industriels, comités organisateurs, etc.) de faire connaître leurs programmes, les services offerts, les événements et festivals, les découvertes à faire sur chacun des territoires et ce, avec l'installation de kiosques.

Depuis décembre 2010, la municipalité a une politique de gestion contractuelle afin d'assurer une saine concurrence entre les personnes et les entreprises voulant contracter avec elle.

FÊTES DU 125^e – FÊTE 100^e DE L'ÉGLISE - FÊTE NATIONALE

Comme vous le savez, la Municipalité célèbre en 2016 les 125 ans de son érection civile et la Fabrique, pour sa part, fête le centième anniversaire de la construction de l'église. La Municipalité confiait à la Société d'histoire de Saint-Adelphe le mandat d'organiser les Fêtes du 125^e de l'érection civile et pour cette occasion, y allait d'une contribution financière de 2 500 \$. De plus, la municipalité défrayait les coûts du souper offert à toute la population dans le cadre de la Fête nationale.

De nombreuses activités étaient inscrites au programme des Fêtes, soutenues par un comité dynamique qui a su déployer des trésors de créativité pour organiser et encadrer les célébrations festives qui ont été tenues jusqu'à ce jour et qui se poursuivront jusqu'à la fin décembre. Grand merci pour les formidables efforts visant à mettre en valeur notre histoire et à faire connaître les richesses de notre patrimoine.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET ENTRETIEN 2016

Le tableau suivant illustre l'évolution de la situation projetée au 31 décembre 2016.

No règlement	Emprunt	Institution bancaire	Intérêts	Montant capital	Remboursé en 2016	À Payer en 2017
9-151	Phase 11	Caisse pop Ste- Thècle -St-Adelphe	434,25 \$	19 300,00 \$	19 434,25 \$	0
96-161	Assainiss.	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	3 954,56 \$	70 600,00 \$	74 554,56 \$	74 6704,40 \$
2012-279	Camion incendie	Banque Royale	6 043,30 \$	15 600,00 \$	21 643,30 \$	21 720,54 \$

À noter que l'emprunt ayant trait au règlement 95-151 Phase 11 sera remboursé à la fin décembre 2016. Ce qui signifie que les propriétaires dont les services d'aqueduc et d'égout sont situés sur la phase 2 n'auront plus à rembourser la dette pour ces services. À partir de 2017, il restera à financer le camion incendie et la dette d'assainissement des eaux. À noter que la dette assainissement sera entièrement remboursée en 2017.

Pour ce qui est du règlement d'emprunt 2012-279 concernant l'achat du camion incendie, il est payable par la Régie des incendies Centre Mékinac.

Les programmes de remise de la taxe foncière générale des immeubles résidentiels, commerciaux, industriels ou agricoles (programmes de revitalisation (règl. 2009-261), de soutien à l'investissement (règl. 2012-278), d'accès à la propriété (règl. 2016-298) et enfin une politique d'aide financière aux entreprises manufacturières (résol. 2016-04-78), ont pour but de contrer l'exode démographique, notamment celui des jeunes et de favoriser la venue de

nouvelles familles propriétaires; de stimuler le marché immobilier et commercial sur le territoire municipal et d'assurer la survie de l'école, de ses institutions, de ses organismes et des services de proximité.

À l'égard de ces programmes, un montant approximatif de 26 000 \$ sera remboursé en 2016.

RÈGLEMENTS ADOPTÉS DEPUIS UN AN:

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la municipalité a adopté cinq règlements jusqu'à ce jour:

2015: 2015-294 Visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 et les conditions de perception.

2016: 2015-295 Modifiant le règl. 2009-262, décrétant l'imposition d'une taxe (financement centres d'urgence 911.

2016: 2015-296 Amendant le règl. 2014-286, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2016: 2016-297 Amendant le règl. 2012-281, portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2016: 2016-298 Amendant le règlement 2015-291 établissant un programme d'accès à la propriété (article 4 prolongation de la durée pour se terminer le 31 décembre 2017).

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

La municipalité entend privilégier le renouvellement et le maintien à niveau de ses infrastructures et équipements, avec un budget qui réponde aux attentes de la population et aux obligations municipales.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Nous continuerons à promouvoir notre zone industrielle pour attirer d'éventuels entrepreneurs, ainsi qu'à faire la publicité de notre programme de revitalisation afin de soutenir et encourager de nouvelles familles à s'établir dans notre municipalité et ce, pour développer le milieu et accroître notre population, en partenariat avec les organismes de développement du territoire.

Pour revitaliser la municipalité, la construction domiciliaire est autorisée sur certains terrains situés dans le corridor de la rivière Batiscan et sur différentes rues dans la municipalité. Ce sont plus de 50 emplacements qui sont disponibles pour accueillir de nouvelles familles.

La réforme cadastrale suit son cours; les citoyens seront invités en temps et lieu pour obtenir l'information sur les travaux réalisés. Cette rencontre devrait avoir lieu vers le printemps 2017.

La qualité de notre environnement demeure au cœur de nos préoccupations pour les générations actuelles et futures; la municipalité continuera à encourager les citoyens à maintenir de saines habitudes environnementales et à adopter un comportement responsable qui aura un impact durable sur notre environnement et notre milieu de vie.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016 - 2017- 2018

Développement en bordure de la Batiscan : Un Plan concept d'aménagement d'un site riverain situé près du 180, rue du Moulin a été réalisé en 2013. La Municipalité a mandaté M. Pascal Charland courtier immobilier, pour faire les démarches de la vente de ce terrain.

Service incendie : Comme vous le savez déjà, la poursuite du schéma de couverture du risque d'incendie, la formation des pompiers, l'achat d'équipements et les stratégies concourant à l'atteinte des objectifs de protection incendie, relèvent dorénavant de la Régie des incendies du Centre Mékinac.

Projets à venir: La municipalité appuie le Centre des loisirs de St-Adelphe concernant la présentation d'un projet de construction d'un toit sur la patinoire, dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire du Canada. Ces travaux d'envergure, s'ils sont subventionnés à la hauteur des attentes des porteurs du projet, verront le jour en 2017.

Notre municipalité se porte caution en faveur du Centre de Loisirs de St-Adelphe d'un montant de 150 000\$ pour ce projet. La municipalité demandera au préalable une approbation du ministre des Affaires municipales pour autoriser cette caution.

Présentement, nous sommes dans l'attente du montant de la subvention à être accordée par le gouvernement fédéral (DEC Canada Programme PIC 150) pour ce projet. Plusieurs aides financières sont déjà assurées et confirmées dont : la Caisse populaire Ste-Thècle-St-Adelphe : 40 000 \$, le Fonds de développement des territoires F.D.T. de la M.R.C. 50 000 \$, les organismes du milieu 20 000 \$.

Une consultation citoyenne sera tenue conjointement avec le Centre des loisirs de Saint-Adelphe où la population locale recevra l'information à ce sujet; dès que nous aurons toutes les confirmations nécessaires à la réalisation de ce projet, vous serez informé par un communiqué transmis par la poste, sur le panneau numérique et sur notre site Web.

Au niveau de la voirie, des priorités d'intervention sont actualisées à chaque année, en fonction des budgets disponibles. Nous prévoyons réaliser des travaux d'amélioration de la Route 352 à St-Adelphe, ainsi que des travaux de réfection sur le rang St-Joseph et sur la route Bureau en 2017; ces travaux pourront se réaliser en partie et ce, conditionnellement à ce que toutes les aides financières demandées au Gouvernement du Québec nous soient accordées et ce, également avec l'aide de la taxe d'accise octroyée à notre municipalité au montant de 644 133 \$ pour les années 2014 à 2018.

Nous entendons poursuivre nos pressions auprès de Telus pour la fourniture d'un meilleur service de téléphonie cellulaire sur le territoire de Saint-Adelphe.

Pour réduire notre dépendance au pétrole, promouvoir l'énergie propre et pour le bien-être des générations à venir, la Municipalité a procédé à l'installation de 3 bornes électriques près de l'immeuble de la caisse populaire. Des subventions accordées pour la réalisation de ce projet ont fait en sorte que la municipalité a eu à déboursier une part minime de moins de 500 \$. Les subventions obtenues proviennent du Pacte rural et du Fonds de développement du territoire (M.R.C. de Mékinac) : 5 430 \$, TESLA : 2 600 \$.

Coûts : Les dépenses prévues dans le Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 seront revues durant l'année où seront réalisés les projets et peuvent varier selon les fluctuations du marché et la hausse des coûts.

Selon le budget adopté par la municipalité en 2016 et les opérations effectuées à ce jour, la Municipalité anticipe un résultat équilibré.

CONCLUSION:

Un bilan des activités et des réalisations vous est présenté sur le site WEB de la municipalité : www.st-adelphe.qc.ca et mensuellement, à l'intérieur du journal « Le Reflet municipal. Avant de terminer, je tiens à remercier très sincèrement pour leur soutien et leur collaboration :

Les membres du conseil municipal, les employé(e)s de la municipalité, les représentant/es du Centre de loisirs, les membres du Comité consultatif en urbanisme, les bénévoles qui donnent de leur temps à titre gracieux à la bibliothèque et à l'heure du conte, les responsables du site Web et des transcriptions sur le panneau numérique, les employé/es qui voient à l'entretien des locaux de l'hôtel de ville et à l'entretien des aménagements floraux, les préposés à l'écocentre et les bénévoles de l'entretien de la patinoire.

Merci également aux employé(e)s du Service incendie et aux Premiers Répondants.

Merci aux nombreux bénévoles qui siègent au sein des institutions ou sur les organismes municipaux et les associations locales et à toutes les personnes qui siègent sur les comités non susmentionnés, mais dont le travail discret contribue au rayonnement de notre milieu de vie.

Grand merci à vous, gens d'ici, pour la confiance que vous nous témoignez. Soyez assuré/es que les membres du conseil municipal ne négligeront aucun effort pour assurer une gestion rigoureuse des fonds publics. Enfin, j'invite la population à venir assister à la séance extraordinaire qui se tiendra en décembre 2016, pour la présentation et l'adoption du budget de l'année 2017. Un avis public paraîtra 8 jours à l'avance informant du jour et de l'heure de la tenue de cette séance.

Le 7 novembre 2016.

Le maire, Paul Labranche

En tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, les citoyens(ennes) peuvent consulter le livre des procès-verbaux du conseil municipal pour toutes informations supplémentaires.

2016-11-266 Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

Adopté

2016-11-267 Approbation des comptes

13126 Jacques Gagnon	200,00
13127 André Gagnon	200,00
13128 Philippe Dufresne	41,94
13129 Paul Labranche	52,20
13130 Danielle Fredericks	43,00
13131 Chez Ti-Guy	33,00
13132 Danielle Fredericks	43,00
13133 François Douville	25,00
13134 Gilles Roberge	25,00
13135 Hydro-Québec	1 753,16
13136 Telus	46,52
13137 Hydro-Québec	1 818,89
13138 Société canadienne des postes	10,39
13139 Société canadienne des Postes	390,92
13140 Telus	722,81
13141 Danielle Fredericks	43,00
13142 Ministre des Finances	42 357,00
13143 Société canadienne des Postes	93,39
13144 Danielle Fredericks	43,00
13145 Robert Perron	17,00

13146 Hydro-Québec	261,04
13147 L'Union-Vie	1 213,69
13148 Daniel Bacon	32,41
13149 Jacques Gagnon	75,00
13150 André Gagnon	75,00
13151 Marie-Noëlle Roberge	161,26
13152 Nicole Lemay	1 000,00
13153 Hydro-Québec	909,68
13154 Mario Montambault	66,00
13155 Batterie Mauricie	346,04
13156 ANNULÉ	
13157 Canadien National inc.	1 662,00
13158 Chambre de commerce Mékinac	57,49
13159 Jean-Pierre Charest	789,38
13160 Service Cité propre	3 266,89
13161 Cooke Serrurier	262,03
13162 – 13163 – 13164 COOP Univert	4 382,46
13165 Daniel Durocher inc.	1 368,24
13166 ANNULÉ	
13167 Les Entreprises Crête	997,34
13168 Environex	405,29
13169 Distribution Vithemon	24,50
13170 Fournitures Denis	171,83
13171 Yvan Gagnon	2 954,94
13172 Le Groupe A & A	630,07
13173 Transport André Guimond	3 864,53
13174 Imprimerie Gignac Offset Ltée	202,94
13175 Groupe Harnois	471,70
13176 Location St-Tite	74,73
13177 Machinerie Roberge inc.	293,19
13178 Marcel Guimond & Fils	9 584,14
13179 MicroGest	264,35
13180 MODOC	280,70
13181 M.R.C. de Mékinac	5 429,91
13182 OZE Publicité	7 070,96
13183 P.G. Solutions inc.	287,44
13184 Purolator inc.	12,62
13185 Rabais Campus	133,36
13186 Signoplus	891,06
13187 Transporteurs en vrac	7 559,81
13188 Société historique St-Adelphe	50,00
13189 Fondation Foyer Ste-Thècle	100,00
13190 Office municipal d'Habitation	2 500,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'octobre 2016 ci-dessus approuvés. **Adopté**

2016-11-268 **Lecture de la correspondance**

Carmen Gagnon: Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale pour des cours de danse donnés par madame Raymonde Charest.

Député Champagne: Chèque de 500 \$ subvention pour la Petite Séduction.

Régie incendie Centre Mékinac: Guide secours et prévention.

Min. Aff. Mun.: Exercice financier 2017 : Proportion médiane à 99% et facteur comparatif à 1,01

Min. Transports: Récépissé de la demande d'aide financière volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (Programme réhabilitation du réseau routier local 2016-2017).

Min. Aff. Mun.: Autorisation à la convention engageant le crédit de la Municipalité de Saint-Adelphe (résolution 2016-09-225) pour l'acceptation de l'entente préparée par la Caisse populaire de Ste-Thècle St-Adelphe (achat par la municipalité de l'immeuble caisse populaire de St-Adelphe) situé au 601, rue Principale.

Maison des familles Mékinac: Rapport d'activités 2015-2016.

M.R.C. Mékinac: Chèque de 5 430 \$ (3 000 \$ du Pacte rural et 2 430 \$ de l'enveloppe Fonds de développement du territoire) en remboursement de l'implantation de 3 bornes électriques.

Réseau Biblio Mauricie: Nomination des représentantes officielles de la municipalité pour l'année 2017.

Appartenance Mauricie: Invitation au lancement du calendrier 2017 (thème : Mauricie dans le Canada) le 30 octobre à Shawinigan.

Mutuelle Municipalités Qc: Remerciements et félicitations à la municipalité pour les réparations effectuées rapidement suite à l'inspection thermographique dans les bâtisses municipales.

MicroGest: Soumission pour la vente d'un portable pour le bureau du maire.

Fondation Foyer Ste-Thècle: Demande d'une commandite pour l'achat de différents accessoires pour les usagers (tables ajustables pour chaises roulantes, fauteuil pivotant servant de lit, matelas, armoire, etc.).

O.M.H. St-Adelphe: Demande d'approbation du budget révisé (nouvelle contribution municipale à la hausse de 2 500 \$ pour 2016).

Caisse pop Ste-Thècle St-Adelphe A. Poiré: Félicitations à la municipalité et à ses bénévoles qui ont réalisé avec succès « La Petite Séduction » à St-Adelphe.

Tesla Motor Canada: Subvention pour bornes électriques chèque de 2 648,40\$.

Groupe ACCIST: Offre de services pour éviter des frais d'expertises médicales.

Bernard Campeau (FADOQ): Demande d'une commandite de 100 \$ et fermeture de 4 secteurs de rues pour l'organisation d'un tournoi de golf sur neige en mars 2017.

Fondation Claude-Mongrain: Demande d'un don pour aider les athlètes de la région « La Relève sportive ».

Société d'habitation: Budget révisé de l'O.M.H. 2 500 \$.

Soc. assur. Automobile Qc: Remisage du véhicule Inter remboursement de 897,89 \$ (chèque qui parviendra par la poste)

Min. Culture, Communications: Projet de règlement visant à modifier le Règlement sur la langue de Commerce et des affaires (présence du français dans l'affichage, entrera en vigueur le 24 novembre 2016 et sera sous la responsabilité de l'Office québécois de la langue française

Fonds Santé, sécurité au travail: Chèque de 23,13 \$ Remboursement du crédit à notre compte

Min. Développ. durable, Envir.: Redistribution en décembre 2016 des redevances pour l'élimination des matières résiduelles

C.P.T.A.Q.: Avis à la municipalité que la décision à portée collective (dossier 372957) qui devait être traduite dans sa réglementation d'urbanisme venait à échéance le 14 mars 2016; la municipalité a une extension jusqu'au 1^{er} mai 2017 accordée par la CPTAQ.

Min. Transports: Aide financière de 15 000 \$ accordée à notre municipalité pour l'aide à l'amélioration du réseau routier (dossier 000224756-1 – 35015 (04) 2016-07-27-39.

Min. Sécurité publique: Prévisions budgétaires 2017 facturation St-Adelphe pour les services de la Sûreté du Québec : 81 442 \$.

Min. Aff. Mun.: Remboursement de la subvention (année 2016) PADEM: 61 039,46 \$.

Min. Culture, Communications: Demande aux municipalités du Québec d'aviser le ministère de la Culture si une église prévoit fermer ses portes ou être démolie, ou si des travaux doivent être effectués sur des biens patrimoniaux.

Corp. Dével. commun. Mékinac: Invitation à la campagne de sensibilisation « Engagez-vous pour le communautaire le 8 novembre à Ste-Thècle (Salle Aubin) et à St-Tite Chez Jacob traiteur, de 10 à 14h.

Communauté entrepreneuriale Mékinac: Invitation à un 5 à 7 Mékinac : La relève, le 24 novembre à St-Tite

2016-11-268 Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général. **Adopté**

2016-11-269 Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween

CONSIDÉRANT que des pompiers de la Régie des incendies Centre Mékinac demeurant à Saint-Adelphe ont assuré bénévolement la sécurité des enfants le soir de l'Halloween, à différents endroits stratégiques dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères remerciements aux personnes suivantes pour le soutien technique et l'assistance offerte aux enfants le soir de l'Halloween, dans le but d'assurer leur sécurité dans les rues de la municipalité.

Que ces remerciements s'adressent aux pompiers suivants :

Madame Marie-Noëlle Roberge, Messieurs Dave Denis, Jonathan Roberge et Steve Bureau. **Adopté**

2016-11-270 Établissement du calendrier 2017 pour les séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h :

9 janvier ;	6 février;	6 mars ;	3 avril;
1 ^{er} mai ;	5 juin ;	4 juillet (mardi);	16 août;
5 septembre (mardi);	2 octobre;	13 novembre	4 décembre.

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville situé au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

2016-11-271 Désignations pour agir à titre de maire suppléant années 2016-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à la nomination des conseiller/ère/s municipaux à titre de maire suppléant pour la fin d'année 2016 et pour l'année 2017, selon le calendrier suivant :

Bernita Tétrault: du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2016.

Mario Montambault: du 1^{er} janvier 2017 au 28 février 2017.

Léon Gagnon : du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2017.

Michel Denis : du 1^{er} mai 2017 au 30 juin 2017.

Line Lapointe: du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017.

Jean Baillargeon : du 1^{er} septembre 2017 au 31 octobre 2017.

Adopté

Monsieur le conseiller Léon Gagnon déclare qu'il a un intérêt dans la résolution suivante et ne participe pas à l'approbation de celle-ci :

2016-11-272 **Déneigement de la borne-fontaine sèche dans le rang Price**

CONSIDÉRANT que la borne-fontaine sèche située dans le rang Price est toujours fonctionnelle pour assurer la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat de déneigement de la borne-fontaine sèche située dans le rang Price à M. Sylvain Gagnon, au coût de 100 \$, pour l'hiver 2016-2017.

Adopté

2016-11-273 **Approbation des travaux de voirie réalisés dans la municipalité, avec l'aide de subventions pour l'amélioration du réseau routier local**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses pour les travaux de voirie exécutés dans les rangs Price, Saint-Pie et Haut-St-Émile, pour un montant subventionné de 15 000 \$ et joint à la présente, copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

(Dossier no 00024756-1 – 35015 (04) – 2016-07-27-39) 15 000 \$)

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les rues et chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

Que le secrétaire-trésorier / directeur général de la Municipalité de St-Adelphe M. Daniel Bacon, déclare et certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal.

Adopté

2016-11-274 **Résolution entérinée pour l'achat de friandises pour les enfants et remboursement d'un léger goûter servi aux parents, le tout offert bénévolement par les pompiers le soir de l'Halloween**

CONSIDÉRANT que les pompiers ont tenu bénévolement une soirée de remise de friandises aux enfants et ont accueilli les parents accompagnateurs le 31 octobre dernier, pour souligner l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe entérine le remboursement des friandises achetées pour les enfants et du léger goûter offert aux parents accompagnateurs, pour un montant total de 161,26 \$ et ce, le soir de l'Halloween.

Adopté

2016-11-275 **Désignation des représentantes officielles à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio en 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité désigne Mme Line Lapointe représentante de la municipalité et Mme Bernita Tétrault coordonnatrice, pour assister à l'assemblée générale annuelle 2017 du Centre régional de service aux bibliothèques publiques Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière, ainsi qu'aux rencontres initiées par ce centre au cours de l'année 2017.

Adopté

2016-11-276 **Dérogation mineure Éric Lefèbvre**

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par M. Éric Lefèbvre, laquelle dérogation affecte le susdit règlement, à la section 9, paragraphe 2 :

(les dimensions requises de superficie maximale pour un bâtiment secondaire (abri à bois) dont ledit règlement impose « une superficie maximale de 15 m², alors que l'abri à bois aura une superficie de 53 m², soit une dérogation de 38 m²;

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

Autoriser une superficie de 53 m² au lieu de 15 m² pour un abri à bois; laquelle demande est présentée par M. Éric Lefèbvre, 91, rue Principale St-Adelphe (lot 753-55-4, Zone 62 Ca (commercial léger).

CONSIDÉRANT que toutes les exigences en terme de documents à fournir par le demandeur d'une dérogation mineure ont été remplies, et qu'un chèque au montant de 150 \$ a été émis;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux, et a formulé un avis écrit en ce qui a trait au présent dossier.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un Avis public a été donné en date du 12 octobre 2016 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du 7 novembre 2016) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (portant sur les dérogations mineures);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. Éric Lefèbvre, la Municipalité de Saint-Adelphe accueille favorablement la demande de dérogation mineure présentée.

Que cette dérogation mineure consiste à :

Autoriser la construction d'un abri à bois selon une superficie de 53 m² au lieu de 15 m², soit une dérogation de 38 m².

Que la présente résolution, permettant une dérogation mineure, ne constitue pas un permis ou un certificat; elle constitue une autorisation à déroger de certaines dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité.

Que M. Lefèbvre devra respecter toutes autres exigences éventuelles inscrites au règlement de zonage et obtenir les permis si nécessaires, auprès de l'inspecteur en bâtiment.

Adopté

2016-11-277 Demande de prêt gratuit de la salle municipale pour offrir des cours de danse

CONSIDÉRANT que Mme Carmen Gagnon a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but de suivre des cours de danse donnés par Mme Raymonde Charest et offerts à la population;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de suivre ces cours dans leur propre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale les mardis en après-midi, à mesdames Carmen Gagnon et Raymonde Charest professeure, pour des cours de danse.

Adopté

2016-11-278 Remerciements à M. le député François-Philippe Champagne pour la subvention accordée à la réalisation de la Petite Séduction à Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a bénéficié d'un généreux soutien financier de la part de Monsieur le député François-Philippe Champagne pour la réalisation du projet *La Petite Séduction* à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que cet appui financier a grandement contribué au succès qu'a connu l'évènement chez nous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie très sincèrement monsieur le député François-Philippe Champagne, en reconnaissance de l'aide financière très généreuse, au montant de 500 \$, offerte à la réalisation de la Petite séduction à St-Adelphe.

Adopté

RÈGLEMENT 2016-298

RÈGLEMENT 2016-298 AMENDANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-291 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Adelphe est préoccupé par la baisse démographique sur son territoire, notamment, par l'exode des jeunes;

ATTENDU que cette problématique a un effet sur l'ensemble de la population de la Municipalité de Saint-Adelphe et des commerces qui s'y trouvent;

ATTENDU que pour le bien-être de l'ensemble de la population, il est d'intérêt que la Municipalité de Saint-Adelphe mette en place des moyens pour activer la qualité de vie des citoyens, ce qui permettra, de façon globale, une dispense de services plus complets à l'ensemble de la population (activités récréatives, activités dans les commerces, etc.);

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* (art. 92, 3^e alinéa) autorise les municipalités à adopter tout programme d'aide à l'exercice d'un pouvoir prévu à cette loi;

ATTENDU que ladite loi autorise la Municipalité à venir en aide à toute initiative de bien-être de la population (voir notamment les articles 85, 90 et 91);

ATTENDU que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* accordent « *aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population* » et que les dispositions de cette loi « *ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive* »;

ATTENDU le contenu du plan de développement local adopté lors de la séance extraordinaire du 20 mai 2008 prévoyant la mise en place d'un tel programme;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné par monsieur le conseiller Michel Denis lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que les membres du conseil déclarent l'avoir lue et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence sur le territoire de la Municipalité, aux conditions prévues à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte le règlement numéro 2016-298 intitulé : RÈGLEMENT AMENDANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-291, ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT, SAVOIR :

Article 1. Objet et objectifs du programme

Le présent règlement a pour principal objet la rétention de sa population et l'augmentation du nombre de familles sur son territoire.

Les moyens qui y sont prévus visent l'atteinte des objectifs suivants :

- a) aider les familles pour l'achat d'une habitation sur le territoire municipal;
- b) contrer l'exode démographique, notamment celui des jeunes et favoriser la venue de nouvelles familles propriétaires;

- c) stimuler le marché immobilier et commercial sur le territoire municipal;
- d) Assurer la survie de l'école, de ses institutions et de ses organismes.

Article 2. Appropriation des deniers

Le conseil approuve annuellement les sommes nécessaires aux fins du présent règlement, à même les deniers du fonds général de la Municipalité.

Article 3. Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

«**Certificat d'évaluation**» : Certificat émis en vertu de l'article 176 et du paragraphe 7^e de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1);

«**Conjoint**» : la personne de sexe différent ou de même sexe qui est liée à un requérant par le mariage ou comme conjoint de fait, ou qui cohabite depuis au moins un an avec lui sans enfant, ou qui vit maritalement avec lui et avec un ou plusieurs de leurs enfants;

«**Domicile**» : le domicile d'une personne est celui établi en vertu du *Code civil du Québec*;

«**Enfant**» : personne à charge, de 17 ans ou moins, au moment de la demande, et qui est domicilié avec le requérant;

«**Habitation**» : bâtiment ou partie de bâtiment à usage résidentiel;

«**Logement**» : endroit utilisé à des fins d'habitation, ayant une entrée distincte, muni d'installations sanitaires, servant de domicile à une ou plusieurs personnes où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;

«**Municipalité**» : la Municipalité de Saint-Adelphe;

«**Résidence existante**» : habitation, d'un logement ou plus, dont l'acquéreur ne sera pas le premier occupant depuis sa construction;

Amendé Article 4. Durée du programme

Le présent programme prend effet à compter du 7 novembre 2016 pour se terminer le 31 décembre 2017. Toute demande devra être déposée à l'intérieur de cette période pour être admissible.

Article 5. Conditions d'admissibilité au programme

Pour être admissible au programme d'aide prévu au présent règlement, le requérant doit démontrer qu'il remplit toutes les conditions suivantes :

- a. Qu'il est devenu propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe pendant la période visée à l'article 4. La date qui sera considérée sera la date d'inscription du titre de propriété au registre foncier.
- b. Que l'immeuble faisant l'objet de la demande est construit depuis 20 ans ou plus et qu'il est utilisé à des fins résidentielles;
- c. Que le nouveau propriétaire soit domicilié dans l'immeuble identifié au paragraphe a) du présent article et qu'il l'a occupé jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;
- d. Qu'une demande en vertu du présent règlement soit déposée par le requérant au plus tard six (6) mois après l'envoi du compte pour le droit de mutation lié à la transaction visée au paragraphe (a.).

Article 6. Restrictions

Les demandes d'aide financière seront refusées ou les versements de l'aide financière seront annulés dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) S'il est démontré que le requérant a fait une fausse déclaration ou qu'il ne rencontre plus l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement, dont celles prévues à l'article 5;
- b) L'immeuble faisant l'objet de la demande bénéficie d'une aide financière en vertu d'un autre programme adopté par la Municipalité;
- c) La propriété de l'immeuble a été obtenue par héritage ou donation;
- d) Le conjoint du requérant a lui-même déjà bénéficié du programme pour la même propriété;
- e) Le requérant n'est plus propriétaire de l'immeuble.

Dans les cas visés au paragraphe (a) de l'article 5, l'aide financière sera appliquée au prorata du nombre de jours d'une année où les conditions d'admissibilité étaient rencontrées.

Article 7. Nature de l'aide financière

TYPES DE PROPRIÉTÉ	AIDE FINANCIÈRE (EXCLUANT LE TERRAIN)				
	(% de la taxe foncière générale remboursée sur la valeur des bâtisses au rôle municipal)				
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Habitation existante famille SANS enfant	75%	50%	50%	0%	0%
Habitation existante (famille AVEC enfant)	100%	100%	100%	100%	100%

Article 8. Procédure d'admission au programme

Pour pouvoir bénéficier du présent programme, tout requérant doit **présenter à la municipalité** une demande dans les délais prévus au présent règlement.

La personne qui demande l'aide financière doit compléter le formulaire prévu à cet effet, et **fournir les informations suivantes** :

- a) L'ensemble des informations prévues à l'article 5;
- b) Les noms et adresse du ou des propriétaires, avec une copie du contrat attestant du titre de propriété de l'immeuble;
- c) le nom du conjoint et des enfants;
- d) une preuve de résidence de ses enfants;
- e) une copie du jugement sur la garde des enfants ou d'une entente à cet effet, le cas échéant;
- f) À l'égard du volet du programme « Famille avec enfant », l'âge du ou des enfants et, le cas échéant, tout document démontrant cet âge et le lieu de résidence du ou des enfants sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe;
- g) Une déclaration assermentée à l'effet que l'ensemble des conditions prévues au présent règlement sont rencontrées.

En plus des motifs déjà énoncés à l'article 6, toute demande d'aide financière devient caduque dans les cas suivants :

- a) lorsqu'elle n'est pas conforme aux exigences édictées au présent règlement;
- b) lorsque tous les documents requis pour le versement de l'aide financière n'ont pas été produits dans les soixante (60) jours du dépôt de la demande;
- c) lorsque le présent règlement cesse d'avoir effet.

Article 9. Échéances de versement

L'aide financière accordée en vertu du présent règlement débute l'année fiscale suivant la date de la publication de l'acte de transfert de propriété au Registre foncier du Québec.

Advenant que le propriétaire cesse de respecter les conditions d'admissibilité en cours de programme, le crédit ne sera versé que pour l'année fiscale entièrement complétée.

L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale.

Article 10. Variation de l'évaluation

L'aide financière octroyée en vertu du présent règlement varie à la hausse ou à la baisse en fonction de la valeur imposable de l'habitation durant la période d'admissibilité au programme.

Article 11. Suspension de l'application du programme

Lorsque le propriétaire conteste l'évaluation foncière de l'habitation admissible au programme, la Municipalité peut suspendre l'application du programme jusqu'à ce qu'elle obtienne copie de la décision finale se rapportant au sujet litigieux et que tous les délais soient prescrits.

Pendant toute la durée du programme, pour maintenir son admissibilité, aucune taxe municipale de quelque nature que ce soit, incluant le droit de mutation, ne devra être due à la Municipalité. Dès qu'un arrérage de taxes sera constaté, la Municipalité interrompra son aide financière.

Cependant, cette dernière ne constituera pas une fin de non-recevoir ou la fin du droit de remboursement de taxes pour les années suivantes, lorsqu'il n'y a plus de solde antérieur et que le paiement des taxes est fait aux échéanciers.

Article 12. Responsable de l'application du programme

La direction générale de la Municipalité est responsable de l'application du présent règlement.

Article 13. Approbation de la demande

Lorsque l'étude de la demande permet d'établir que le requérant satisfait aux exigences du présent règlement, le fonctionnaire désigné approuve la demande par écrit. Dans le cas contraire, la demande est refusée.

Aucune approbation ne peut être accordée s'il est établi que le requérant est le prête-nom d'une personne ayant déjà bénéficié du présent programme, ou d'une personne qui ne pourrait s'en prévaloir.

Article 14. Pouvoir d'inspection

L'officier désigné, ainsi que tout employé de la Municipalité, peut visiter et examiner, entre 7h et 19h, toute propriété visée par le programme d'aide financière tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence pour constater si le présent règlement y est respecté.

Article 15. Infraction et peine

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 500 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne morale, et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, ces montants sont doublés.

Si une infraction dure plus d'un (1) jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

Article 16. Annexe A

L'annexe A « Formulaire de demande de remboursement de la taxe foncière générale au programme d'accès à la propriété » fait partie intégrante du présent règlement.

Article 17. Entrée en vigueur

Le présent règlement amende et abroge le règlement 2015-291 et entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Adelphe, ce 7^e jour de novembre 2016

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

Avis de motion : 3 octobre 2016

**FORMULAIRE (ANNEXE A)
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ
RÈGLEMENT 2016-298**

Programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis 20 ans ou plus sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe, donnant droit à un remboursement de la taxe foncière générale sur l'immeuble, (excluant le terrain), le tout conformément aux dispositions prévues au Règlement 2016-298.

IDENTIFICATION DU OU DES PROPRIÉTAIRES :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE DE L'IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

LOT : _____ MATRICULE : _____

NUMÉRO DU CONTRAT (MUTATION) : _____

DATE DE LA CONSTRUCTION DE LA PROPRIÉTÉ : _____

DATE D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ : _____

ENFANT DE 0 À 17 ANS (cocher) : _____
OUI NON

NOM ET ÂGE ENFANT/S : _____
(PREUVE DE RÉSIDENCE) NOM

(PREUVE DE L'ÂGE)

(PREUVE DE RÉSIDENCE)

NOM

(PREUVE DE L'ÂGE)

NOM DU/DE LA CONJOINT/E : _____

COPIE DU JUGEMENT DE LA GARDE DES ENFANTS (le cas échéant) : _____

Il ne doit y avoir aucun arrérage de taxes municipales sur un immeuble donnant droit à la subvention. Le demandeur doit détenir les titres officiels de la propriété au moment de la demande.

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

DATE

Assermenté/e devant moi à Saint-Adelphe

Ce _____ 20_____

signature du directeur général
(Sceau)

2016-11-279 Prêt gratuit des locaux de l'hôtel de ville pour la 10^e édition du tournoi de hockey bottine

CONSIDÉRANT qu'un tournoi de hockey bottines se déroulera les 10, 11 et 12 février 2017, avec des matchs compétitifs traditionnels et des joutes amicales;

CONSIDÉRANT que les profits générés serviront à l'achat d'accessoires de sports et de loisirs à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à la municipalité pour le prêt gratuit de la salle municipale, des locaux de la Société d'histoire et de la FADOQ, de la salle du conseil et du mini-restaurant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe est disposée à prêter gracieusement la salle municipale et les locaux faisant l'objet du préambule de la présente résolution, au Comité organisateur du Tournoi de Hockey Bottines (Édition 2017), les 10, 11 et 12 février 2017, le tout conditionnel à ce qui suit :

Qu'une entente de prêt des locaux devra être obtenue par le Comité organisateur du hockey bottines auprès du Centre des loisirs et de la Société d'histoire.

Qu'en ce qui concerne le prêt gratuit de la salle FADOQ, le Comité de hockey bottines devra s'adresser directement aux membres du Conseil de direction de la FADOQ pour l'utilisation de leur salle.

Que la Municipalité de St-Adelphe se dégage de toute responsabilité civile et matérielle et ne se tiendra nullement responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir durant le tournoi.

Que le Comité organisateur du tournoi de hockey bottines verra à faire signer à tous les joueurs des équipes participantes, une formule dégageant la Municipalité de St-Adelphe, ses représentants et les organisateurs, de toutes poursuites civiles en cas d'accidents ou incidents qui pourraient survenir durant les joutes. **Adopté**

2016-11-280 Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc. dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des citoyens/ennes de Saint-Adelphe deviennent, dans différentes situations qui affectent le cours de leur vie, (maladie, vieillesse) des usagers du Foyer de Sainte-Thècle (Centre Hospitalier Soins de Longue Durée);

CONSIDÉRANT la demande d'un don présentée par la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle inc. pour l'achat d'équipements ou le réaménagement d'espaces physiques, afin d'en faire un milieu de vie plus agréable pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un don au montant de 100 \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle inc. **Adopté**

2016-11-281 Approbation du budget révisé 2016 de l'O.M.H. de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec a déposé un budget révisé pour l'O.M.H. de Saint-Adelphe, en octobre 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de St-Adelphe ont adopté ce budget révisé pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit approuver ce budget révisé et payer sa part représentant 10% du déficit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Adelphe, ainsi que la nouvelle contribution municipale à la hausse de 2 500 \$ pour l'année 2016, à nouveau modifiée à la hausse pour être portée à 9 371 \$.

Adopté

2016-11-282 Don à la FADOQ pour la réalisation d'un tournoi de golf sur neige et fermeture d'un quadrilatère de rues

CONSIDÉRANT que M. Bernard Campeau a préparé un programme pour la réalisation d'un tournoi de golf sur neige au profit de la FADOQ locale qui aura lieu le 12 mars 2017;

CONSIDÉRANT la demande d'un don pour aider à l'organisation du tournoi, ainsi que la demande de fermeture de 4 secteurs de rues, permettant une circulation locale seulement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un montant de 100 \$ à la FADOQ locale pour la tenue d'un tournoi de golf sur neige le 12 mars 2017 et autorise la fermeture de 4 secteurs de rues pour le parcours de golf afin de permettre l'installation de 9 trous.

Que les secteurs de rues touchés sont :

Rue Baillargeon : du numéro civique 150 jusqu'à la rue industrielle.

Rue Industrielle : entre les rues Baillargeon et Antonio-Magnan.

Rue Antonio-Magnan : à partir de la rue Industrielle jusqu'à la rue Narcisse-Roberge

Rue Narcisse Roberge : sur toute sa longueur.

Adopté

2016-11-283 Approbation du budget 2017 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à défrayer par la municipalité

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre Mékinac a préparé ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT qu'un calcul a été fait selon la population et la richesse foncière uniformisée pour fixer la quote-part à payer par chacune des municipalités membres de la susdite Régie (Saint-Tite, Hérouxville, Saint-Adelphe et Saint-Séverin);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du Centre Mékinac au montant total de 425 000 \$ pour l'année 2017.

Que la municipalité accepte de déboursier la quote-part de 68 000 \$ qui lui incombe, suite à la répartition des coûts établis pour l'année 2017.

Que cette quote-part est payable en trois versements le 1^{er} février 2017, le 1^{er} mai 2017 et le 1^{er} août 2017.

Adopté

2016-11-284 Demande d'une analyse-conseil au Réseau Biblio CQLM pour le réaménagement de la bibliothèque municipale à l'intérieur de l'édifice caisse populaire

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale ne rencontre pas les normes de qualité des bibliothèques québécoises;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas l'actualisation de ses services;

CONSIDÉRANT que l'apport de la culture est important pour notre communauté;

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio CQLM offre un soutien technique et professionnel pour les projets de réaménagement à ses bibliothèques membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe demande au Réseau Biblio CQLM une analyse conseil gratuite pour un aménagement tel que désiré par le conseil municipal.

Adopté

2016-11-285 Demande au Centre de Loisirs de St-Adelphe de tenir une assemblée générale annuelle publique avec dépôt des états financiers

CONSIDÉRANT que le Centre de loisirs de St-Adelphe inc. reçoit à chaque année une subvention de la municipalité pour offrir des services de loisir à la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe demande au Comité du Centre de loisirs de St-Adelphe inc. de déposer ses états financiers à la susdite municipalité au plus tard le 28 février de chaque année et de tenir annuellement une assemblée générale annuelle au plus tard le 31 mars suivant avec présentation des états financiers. Qu'un communiqué informant de la tenue de l'assemblée générale annuelle devra être transmis par la poste à la population locale, paraître à l'intérieur du journal *Le Reflet municipal* et être affiché sur le panneau numérique.

Adopté

2016-11-286 Achat d'un portable pour le bureau du maire

CONSIDÉRANT que le portable dans le bureau du maire ne dispose plus suffisamment d'espace pour permettre un fonctionnement efficace et connaît régulièrement des problèmes techniques, compte tenu de l'usure des années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'achat d'un portable Lenovo, modèle E 560 15 avec les accessoires, auprès de MicroGest Informatique et ce, au coût de 932,33 \$, le tout conformément au devis de la soumission préparée par M. Guillaume Rodrigue portant le numéro 7866.

Adopté

2016-11-287 Demande d'une subvention à Eco Entreprises Québec dans le cadre du Programme La Table de récupération hors foyer

CONSIDÉRANT le Programme de récupération hors foyer des matières recyclables parrainé par Éco Entreprises Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un programme d'aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales et au soutien à l'implantation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaiterait procéder à l'installation d'un équipement, dans le but de récupérer le plastique, le verre, le métal, le papier et le carton à l'intérieur de la bibliothèque municipale qui sera aménagée dans l'immeuble caisse populaire dont la municipalité a fait l'acquisition;

CONSIDÉRANT que Éco Entreprises Québec dans le cadre du Programme La Table pour la récupération hors foyer peut accorder une subvention représentant 70 % du coût d'achat (prix coûtant) de chaque équipement de récupération des matières recyclables, incluant les frais de livraison;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe présente une demande de subvention à Éco Entreprises Québec, dans le cadre du Programme *La Table pour la récupération hors foyer*, pour le transport et l'achat d'un équipement auprès de la Cie NI : (1 llot multiplus 2 compartiments no NIP MUL002-10-PR4 au coût de 897,95 \$ incluant le transport et les taxes, et ce, dans le but de récupérer le plastique, le verre, le métal, le papier et le carton à l'intérieur de l'immeuble de la caisse populaire appartenant à la susdite municipalité.

Adopté

2016-11-288 Parution de vœux de Noël dans le cahier spécial des municipalités du Bulletin Mékinac

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la parution de vœux de Noël dans le journal *Le Bulletin Mékinac* selon un format d'un quart de page, au coût de 225\$.

Adopté

2016-11-289 Levée de l'assemblée à 21 h 11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général
